

République Française  
Département  
PYRENEES ORIENTALES  
Canton  
MONT LOUIS  
Mairie  
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 26/03/2026  
Reçu en préfecture le 26/03/2026  
Publié le  
ID : 066-21660049-20260320-ELE\_0034\_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
- SEANCE DU 20 MARS 2026 -

Date de la Convocation : 16 mars 2026  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 15  
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : ELE/0034/2026

**OBJET : Détermination du nombre d'adjoints.**

L'An deux mille vingt-six et le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Martine BOHER, Lionel DIRAT-RIVEILL, Carla GAUX, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTIN, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

**ABSENTS** : 0



**PROCURATIONS** : 0

**SECRETARE DE SEANCE** : Carla GAUX.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-2 ;  
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maximum ;  
M. le Maire propose l'ouverture de 4 postes d'adjoints au maire.

**Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de la création de 4 postes d'adjoints,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire  
  
Michel ROUSSEAU  


République Française  
Département  
PYRENEES ORIENTALES  
Canton  
MONT LOUIS  
Mairie  
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 26/03/2026  
Reçu en préfecture le 26/03/2026  
Publié le  
ID : 066-216600049-20260320-ELE\_0035\_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- SEANCE DU 20 MARS 2026 -**

Date de la Convocation : 16 mars 2026  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 15  
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**REF : ELE/0035/2026**

**OBJET : Election des adjoints.**

L'An deux mille vingt-six et le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Martine BOHER, Lionel DIRAT-RIVEILL, Carla GAUX, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTIN, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

**ABSENTS** : 0

**PROCURATIONS** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Carla GAUX

Sous la présidence de M Michel POUDADE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il a rappelé que le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 a étendu aux communes de moins de 1 000 habitants le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire. Il s'agit d'un scrutin secret de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes « bloquées » comportant des candidats de chaque sexe, présentés en alternance.

M. le Maire propose une liste de 4 adjoints composée de :

- Jean-Dominique LAPORTE
- Catherine PETRIEUX
- Serge BLANC
- Angélique JEAN

Il demande s'il y a une autre liste. Aucune autre liste n'est proposée.

Il alors est procédé au vote à bulletin secret.

A l'issue du scrutin, la liste présentée est élue à l'unanimité des 15 élus présents

Le Maire  
Michel POUDADE  


République Française  
Département  
PYRENEES ORIENTALES  
Canton  
MONT LOUIS  
Mairie  
LÈS ANGLÈS

Envoyé en préfecture le 26/03/2026  
Reçu en préfecture le 26/03/2026  
Publié le  
ID : 066-216600049-20260320-ELE\_0033\_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- SEANCE DU 20 MARS 2026 -**

Date de la Convocation : 16 mars 2026  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 15  
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**REF : ELE/0033/2026**

**Objet : Election du Maire.**

L'An deux mille vingt-six et le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine BOHER, doyenne de l'assemblée.

**PRESENTS :** Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Martine BOHER, Lionel DIRAT-RIVEILL, Carla GAUX, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTIN, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

**ABSENTS :** 0

**PROCURATIONS :** 0

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Carla GAUX.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner Carla GAUX pour assurer ces fonctions.

Il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, seul M. Michel POUDADE s'est porté candidat.

Il a été procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.


Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

**M. Michel POUDADE : Quinze – 15 voix.**

**M. Michel POUDADE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.**

Le Maire  
  
Michel POUDADE  
